

Règlements du concours

Réfère un ami car... la RAC à un c'est bien, mais à deux c'est mieux!

1. Afin d'être éligible, vous devez être deux à déposer votre dossier en Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) au Cégep de Saint-Hyacinthe ou encore, avoir déjà déposé votre dossier dans le passé ET avoir convaincu une personne de déposer son dossier dans le délai indiqué.
2. Vous pouvez participer à ce concours du 14 décembre 2018 au 13 février 2019, jusqu'à 12 h.
3. Les prix sont deux (2) iPad 9,7 po, 32 go d'Apple, d'une valeur de 493,24 \$ chacun.
4. Les personnes gagnantes seront tirées au hasard parmi tous les participants éligibles. Le 14 février 2019, à 16 h, seront annoncés les noms des personnes gagnantes, sur la page Facebook du Bureau de la RAC du Cégep de Saint-Hyacinthe.
5. Le prix devra être réclamé au plus tard le 31 décembre 2019 à 16 h, au campus Les Galeries du Cégep de Saint-Hyacinthe situé au 1225, rue Johnson Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8T8.
6. Tous les employé(e)s du Cégep de Saint-Hyacinthe ainsi que leur conjoint(e) ne peuvent participer à ce concours.
7. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
8. Les personnes gagnantes devront permettre au Bureau de la RAC du Cégep de Saint-Hyacinthe, l'utilisation de la photo prise lors de la remise des prix à des fins publicitaires.